

# Les besoins en matière de violences basées sur l'honneur : aspects communs et différences entre Montréal et les autres régions du Québec

Yasmina Chouakri, coordonnatrice du volet femmes, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Cet article s'appuie sur les résultats d'une d'analyse réalisée par la Table de concertation des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) dans le cadre d'un projet mené entre 2013 et 2015 et intitulé « Prévenir et réduire la violence faite aux femmes et aux filles, au nom de l'"honneur" ». Plus précisément, il présente les résultats d'une évaluation des besoins et des pratiques prometteuses ainsi que des lacunes en matière de prévention, de détection et d'intervention. Ces dernières ont été identifiées lors de différentes activités organisées avec des partenaires, des intervenantes et des intervenants ainsi qu'avec des femmes concernées et provenant de diverses régions du Québec.

L'analyse de cette évaluation des besoins s'est également nourrie des informations recueillies lors de travaux et de réunions menés avec des partenaires de divers secteurs dans le cadre du Comité multidisciplinaire et intersectoriel sur les violences basées sur l'honneur (VBH). Lors de ces travaux, des femmes ont accepté de livrer leurs témoignages, de même que des intervenantes et intervenants. Enfin, l'analyse repose sur les résultats des journées de réflexion organisées par la TCRI les 23 et 24 avril 2014 à Montréal et intitulées « Les VBH, comprendre pour agir ». Ces journées ont permis d'enrichir la connaissance de l'état des lieux, des besoins et des pratiques en cours sur les territoires de Montréal, de Laval, de Québec, de Gatineau et de Sherbrooke, et ce, du point de vue des intervenantes et intervenants, des institutions et des femmes concernées.

En 2012, force était de constater que nous n'en étions qu'au début de la connaissance du phénomène des VBH au Québec ainsi que des pratiques d'interventions particulières qu'elles nécessitaient. En effet, les VBH rapportées par les médias canadiens au cours des années antérieures, dont des meurtres, restaient encore une réalité méconnue au Québec. En ce sens, l'avis du Conseil du statut de la femme<sup>1</sup>, réalisé en 2013, était le premier travail d'envergure réalisé sur cette question. Cependant, sur le terrain, la problématique des VBH demeurait peu ou pas connue des intervenantes et intervenants. Dans de telles conditions, il était difficile de la dépister, de l'aborder, de la traiter et d'intervenir.

Par ailleurs, des constats nous permettaient alors d'identifier les deux défis suivants. Le premier se rapportait à la peur de la stigmatisation lorsqu'il est question des VBH, une crainte partagée par diverses communautés soumises à des valeurs patriarcales importantes. Le second défi résidait dans l'intervention puisque cette dernière doit tenir compte de la sécurité des victimes et des risques accrus liés aux VBH, tout en évitant le double piège du racisme et du relativisme culturel. Pour relever ces deux défis, la TCRI a adopté une approche partenariale en créant un comité multisectoriel. Celui-ci s'inscrivait dans une perspective à la fois féministe et antiraciste et devait porter une attention particulière à ne pas stigmatiser les groupes concernés. Ce comité s'est alors positionné contre le relativisme culturel et en faveur de l'égalité des droits à part entière des femmes et des filles concernées ou susceptibles de l'être, et ce, sans distinction d'origine ou d'appartenance culturelle.



## Les besoins en matière de VBH dans la région de Montréal

Les Montréalaises rencontrées dans le cadre de l'évaluation des besoins ont particulièrement insisté sur la nécessité de dénoncer les pratiques liées aux VBH, de recevoir une meilleure information, de faire preuve de fermeté à l'égard des criminels et d'accroître la protection des victimes. Plusieurs propositions ressortent de ces consultations :

- > Fournir une éducation aux valeurs de la société d'accueil;
- > Transmettre un message clair aux nouveaux arrivants sur ce qui est permis ou non dans la société québécoise et canadienne;
- > Fournir de l'information sur les droits des victimes et sur la violence (la définition de la violence au Québec, ses différentes formes, ses conséquences);
- > Informer et sensibiliser les femmes, les hommes et les jeunes des communautés dans leurs langues maternelles.

Quant aux besoins exprimés par les intervenantes et intervenants des secteurs communautaires (femmes, violence), de la jeunesse, des services policiers ou de l'éducation, ils concordaient en grande partie avec ceux exprimés par les femmes témoins ou victimes, tout en mettant l'accent sur les outils et les modes d'intervention. En résumé, il s'agit de remédier au manque d'information et de formation, de mieux situer cette forme de violence et de la relier aux violences faites aux femmes, de développer des outils spécifiques, de développer des stratégies d'intervention incluant les communautés,

<sup>1</sup> Conseil du statut de la femme, *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action*, octobre 2013.

d'évaluer les risques et d'agir rapidement tout en respectant la confidentialité, de réaffirmer et de faire connaître les lois du pays, de créer des partenariats et de centraliser les ressources et les données, d'élaborer une politique nationale de lutte contre les VBH, de réviser la Loi sur la protection de la jeunesse, de renforcer la législation en lien avec les mariages forcés, d'adopter une stratégie de lutte contre les mutilations génitales et de protéger les femmes parrainées.

## Les besoins en matière de VBH dans les régions de Laval, de Québec, de l'Outaouais et de l'Estrie

Des rencontres et travaux réalisés pendant l'année 2014 ont permis de recenser les besoins, les mécanismes et les outils déjà existants, ainsi que les lacunes et les propositions en matière de VBH pour les territoires de Laval, Gatineau, Québec et Sherbrooke. La synthèse de ces travaux fait ressortir certains points communs à toutes les régions, mais aussi des spécificités régionales.

Comme à Montréal, la majorité des acteurs rencontrés se disent démunis au chapitre des ressources, de l'information et de la formation qui les aideraient à comprendre les VBH et à agir. Ce besoin de formation et de sensibilisation adaptées aux intervenantes et aux intervenants, de même qu'aux populations concernées (femmes, hommes, jeunes), s'additionne au besoin de formations spécifiques. On signale notamment les besoins suivants :

- > Recevoir de l'information sur les droits et sur les définitions permettant de dépister les VBH ;
- > Se doter d'outils de détection et de sensibilisation en plusieurs langues ainsi que de services d'interprètes ;
- > Se doter d'indicateurs ainsi que d'une grille de dépistage ;
- > Sensibiliser le personnel scolaire ainsi que les jeunes ;
- > Travailler en transversalité et en concertation.

À Québec et à Gatineau, les personnes rencontrées souhaitent la création d'un comité local partenarial et intersectoriel sur les VBH. Ce souhait exprime le « besoin de se rencontrer, de parler, d'échanger, de travailler ensemble ». Autres constats : la problématique des VBH existe bel et bien dans ces régions et l'on doit apporter des réponses à la question des femmes parrainées.

À Sherbrooke, les personnes rencontrées soulignent que le relativisme culturel ambiant brouille un peu les pistes. On souhaite mieux connaître les victimes, leurs parcours, leurs codes culturels et adopter une approche globale et travailler sur les tabous. On souligne le manque de diversité dans les institutions, lequel représente un frein à la bonne compréhension des problématiques rencontrées et au contact avec les personnes des diverses communautés. Autre besoin dans cette région : la nécessité d'établir un dialogue entre les parents des diverses communautés, par exemple sur ce qui dérange ou sur ce qui inquiète, car les institutions n'ont pas les moyens de le faire. L'on pourrait aussi utiliser les réseaux sociaux pour rejoindre, informer et sensibiliser les jeunes puisque ce sont les moyens de communication d'aujourd'hui. Enfin, selon plusieurs intervenantes et intervenants, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ne connaissent pas suffisamment les besoins des diverses communautés pour agir sur cette problématique.

À Laval, on signale l'isolement des femmes dans certaines communautés et les difficultés particulières des femmes en situation de parrainage. Il ressort également le besoin de réflexion et d'action quant aux demandes nombreuses de certificats de virginité et d'hyméoplasties qui doivent être traitées comme des cas de VBH. On se questionne sur les meilleures façons d'intervenir et de protéger les jeunes femmes mineures et on exprime le besoin de centraliser les ressources d'intervention en matière de VBH afin d'éviter le renvoi des victimes d'un organisme à l'autre. Enfin, on recommande de former le personnel médical à la problématique des VBH et aux droits des victimes et de travailler en ce sens avec les écoles de

francisation et avec les agents et agentes de liaison des organismes communautaires.

## Les ressources régionales existantes et porteuses d'espoir

La Table de concertation de Laval en condition féminine a produit des outils et des ressources. De plus, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a réalisé une veille informationnelle, mais l'antenne locale est disparue en 2014. Le Bouclier d'Athéna de Laval a développé, comme son siège social à Montréal, une expertise sur cette question. L'organisme offre de la formation aux services policiers et de multiples services aux victimes de VBH.

À Sherbrooke, le RIFE, soit les Rencontres Interculturelles des Familles de l'Estrie, réalise un travail de sensibilisation sur les questions interculturelles en collaboration avec l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke. Afin d'aborder des questions difficiles, une exposition intitulée « Tabou » a été organisée, de même que la projection du film tunisien *Hymen national*.

À Québec, les services policiers auraient déjà reçu une formation sur l'intervention particulière auprès des victimes de violences, mais pas sur les VBH en tant que telles.

Le service de police de Gatineau a signé un protocole d'entente avec le CAVAC concernant les victimes de violence conjugale et il mène une action de prévention sur la violence dans les écoles primaires et les quartiers. Le service utilise un dispositif nommé « Violence et préservation » dans les commissions scolaires. Accueil Parrainage Outaouais (APO) et les écoles organisent une intervention d'une demi-journée par semaine animée par un intervenant ou une intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICS).

## Conclusion

Premier constat: la situation, les besoins et les recommandations exprimés à Montréal et en région restent globalement les mêmes. Partout on constate l'existence d'obstacles similaires en matière de VBH et se pose les mêmes interrogations:

- > De quoi est-il question au juste ?
- > Comment différencier les VBH des autres formes de violences familiales et conjugales ?
- > Comment agir ? Avec quels outils ? Avec qui ?
- > Comment joindre les femmes concernées, et ce, dans leurs langues maternelles ?

Le problème du peu d'information et de formation sur le sujet semble généralisé à l'ensemble des régions. Les personnes rencontrées se disent démunies quant au dépistage des VBH et aux actions efficaces à entreprendre. Néanmoins, la volonté de comprendre et d'agir est présente partout, car les VBH, bien qu'elles restent difficiles à identifier, nécessitent tant une approche qu'une intervention spécifique. Les différents points de vue exprimés, bien que parfois différents, convergent aussi sur la nécessité de s'unir et de travailler de façon non cloisonnée pour contrer ce type de violences.

Sur plusieurs aspects, comme l'information, l'intervention, la sécurité et les droits des victimes, les recommandations des femmes rejoignent celles des membres du Comité multidisciplinaire et intersectoriel de la TCRI. Parmi ces recommandations, se trouve également celle de prendre en compte la situation des hommes et de leur venir en aide.

Quelques organismes font figure de précurseurs dans le domaine. Il n'est pas surprenant de constater qu'il s'agit d'organismes intervenant déjà dans le domaine des violences conjugales, familiales et sexuelles, comme le Bouclier d'Athéna, les CALACS et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. D'autres interviennent

plus spécifiquement dans le domaine de la protection, comme la Direction de la protection de la jeunesse, les centres jeunesse de Montréal et les services policiers locaux. Ces derniers sont sollicités régulièrement pour intervenir dans des situations de violence conjugale ou familiale et s'engagent à côté des acteurs de l'éducation, notamment à Gatineau. À Montréal, Laval, Québec et Gatineau, on forme des policiers et policières pour mieux intervenir dans des situations de violence familiale et conjugale.

Le réseau du personnel scolaire apparaît partout en première ligne. Le personnel scolaire se trouve en effet confronté à la problématique des VBH, notamment aux mariages forcés. Des initiatives intéressantes ont vu le jour et méritent d'être observées et encouragées, comme celles du Collège Rosemont et de l'École Lavoie à Montréal. De même, il faut suivre de près les travaux en région du réseau des intervenantes et intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI) et d'autres réseaux de prévention à Sherbrooke et Gatineau.

Tout au long de l'analyse des besoins, des questions ont surgi régulièrement à propos de l'isolement des femmes, et en particulier celles en situation de parrainage, de la barrière de la langue, et du besoin d'interprètes impartiaux, soit des interprètes qui ne prennent pas le parti de leur communauté au détriment de la victime.

L'enjeu qui demeure et qui prime touche à la sensibilisation et à l'éducation des jeunes générations. Cette éducation passe obligatoirement par l'école et la formation du personnel scolaire, mais aussi par la sensibilisation des parents. Le dialogue donne des résultats. Pour preuve, ce mariage forcé qui a pu être évité sans drame à Gatineau, grâce à l'intervention effectuée auprès de la jeune fille concernée et de sa famille.

Enfin, la question de savoir s'il vaut mieux parler de «violences basées sur l'honneur» ou simplement de «violences patriarcales» n'est qu'en apparence contradictoire. Les VBH font partie du système patriarcal,

mais possèdent des caractéristiques propres qui doivent être prises en considération.

À la lumière de la prise de conscience suscitée par l'affaire Shafia, des études et publications qui ont suivi, des exemples promoteurs d'intervention, de nos rencontres à Montréal et dans les régions, des exemples provenant d'un peu partout à travers le monde, notamment en Europe, le moment semble venu d'agir ensemble pour intervenir auprès des victimes des VBH et les protéger.

## Outils sur les droits et responsabilités au sein de la famille (2016)

### Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

S'adressant aux personnes réfugiées et immigrantes nouvellement arrivées, ces outils ont été développés afin de mieux faire connaître leurs droits et responsabilités au sein de la famille. Ils se présentent sous forme d'une affiche et de pamphlets multilingues (neuf langues) sur les questions suivantes : mariage, divorce, parrainage, responsabilité parentale, violence familiale et conjugale.

Par ailleurs, des ateliers sur ce même thème sont dispensés par la TCRI aux personnes réfugiées et immigrantes nouvellement arrivées et qui fréquentent les organismes membres de la Table dans les régions de Montréal, de Laval, de l'Outaouais, de l'Estrie, de Québec et de la Montérégie. Les outils d'accompagnement de ces ateliers (contenu de l'atelier, guide du formateur, cahier du participant et fiche d'évaluation) sont offerts aux organismes qui pourront les télécharger et assurer ou renouveler l'animation de ces ateliers.

Pour consulter ou télécharger les outils, visitez le site Internet de la TCRI au <http://tcri.qc.ca>



## Répertoire sur les violences basées sur l'«honneur»: comprendre et agir (2014)

### Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Premier outil de base québécois sur les violences basées sur l'honneur, ce répertoire réalisé par la TCRI favorise une meilleure compréhension, prévention et intervention vis-à-vis du phénomène et permet aux victimes potentielles de mieux identifier et connaître les ressources existantes. Il répond également aux préoccupations et aux questions importantes que des victimes ou des personnes qui interviennent auprès d'elles peuvent ou devraient se poser : qu'entend-on par violences basées sur l'«honneur»? En quoi cette forme de violence nécessite-t-elle des moyens d'intervention adaptés? Que faire ou ne pas faire si l'on est confronté à cette situation? Pourquoi? Comment et avec qui?

Pour consulter le répertoire, visitez le site Internet de la TCRI au <http://tcri.qc.ca>

